

N° 5/6.14

OBJET : GESTION 2013 - RAPPORT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion 2013 a été convoquée le 23 janvier 2014 par la Municipalité. M. le Syndic Vincent JAKUES, accompagné du secrétaire communal M. Giancarlo STELLA, nous a reçus et informés des compétences, droits et devoirs de notre commission. Un échéancier nous a également été remis, accompagné d'une liste des disponibilités des membres de la Municipalité.

Cette première séance s'est déroulée en présence de 13 des 15 membres de la commission et d'un suppléant. Après avoir pris connaissance des informations de la Municipalité, notre commission s'est attelée à la répartition de ses membres au sein des sous-commissions par dicastère de l'administration communale. Chacun des membres a indiqué ses souhaits, ainsi que les deux membres excusés qui les avaient transmis aux autres participants avant la séance. Une répartition a été déterminée selon les origines politiques de chacun, afin que chaque sous-commission soit formée d'un membre de droite et de gauche et que le Président de la sous-commission ne soit pas du même parti que le Municipal responsable du dicastère.

Les commissaires sont nommés comme suit :

Présidence	Magali ZUGER (SPI)
Administration générale, culture et promotion (AGCP)	Présidence : Sacha FEHLMANN (PLR) Membre : Philippe BECK (Verts)
Finances, assurances, informatique et contrôle de gestion (FAIG)	Présidence : Yves MENETREY (PLR) Membre : Edith Magali BARBLAN (SPI)
Sécurité publique et protection de la population (SP3)	Présidence : Eva FROCHAUX (EM) Membre : Katharina DELLWO BAUER (SPI)
Patrimoine (PAT)	Présidence : Claudine DIND-PERROCHET (Verts) Membre : Jean NZIKOU (SPI)
Infrastructures, énergies et espaces publics (IEEP)	Présidence : Roland RUSSI (SPI) Membre : Baptiste MULLER (PLR)
Jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL)	Présidence : Pierre Marc BURNAND (PLR) Membre : Joseph WEISSEN (SPI)
Aménagement du territoire et développement durable (ATD2)	Présidence : Patricia CORREIA DA ROCHA (UDC) Membre : Charles DIZERENS (EM)

Les suppléants sont Mmes Christine DUBOCHET (Verts), Béatrice GENOUD-MAURER (PLR) et Rita WYSS (EM) ainsi que MM. Philippe DERIAZ (SPI) et Emmanuel GENTON (UDC).

La Commission de gestion s'est réunie à sept reprises, les 23 janvier, 17 mars, 9 et 28 avril, 12, 15 et 27 mai 2014.

En outre, la Commission de gestion a eu l'occasion de profiter de visites ouvertes à tous les membres. Ainsi, nous avons pu partager de bons moments lors d'une excursion sur le lac avec le Sauvetage de Morges (8 mai), découvrir la nature et les produits du terroir des alpages de la commune à la Vallée de Joux (7 juin) et visiter les installations d'alimentation en eau potable du Morand (12 avril). L'ensemble de la commission remercie cordialement nos hôtes pour leur accueil à l'occasion de ces trois visites.

1 GENERALITES

La mission de notre commission consiste à contrôler l'activité de l'administration communale, de la Municipalité et des collaborateurs de la commune pour l'année précédente. Afin de vérifier le bon fonctionnement, chacune des sous-commissions procède à des visites et entretiens.

Entre notre première séance et mi-février, l'ensemble des commissaires et suppléants a reçu par voie électronique (ou en format papier pour ceux qui en ont fait la demande au greffe) les différents chapitres du rapport de gestion 2013 et la liste des vœux en suspens.

Cependant, le rapport sur les tâches optionnelles de la Police Région Morges (PRM) ne nous a été remis que très tardivement. En effet, lors de notre première séance avec le Syndic, il nous a été confirmé que ce point devait être traité par notre commission de gestion et non celle de la PRM. Cependant, le rapport sur les tâches optionnelles de la PRM ne nous a pas été remis avec le rapport SP3. Afin de définitivement statuer sur cette question, une détermination du Canton a été demandée. Cette détermination explicite clairement que les tâches optionnelles de la PRM doivent bien être contrôlées par notre Commission de gestion. Nous regrettons vivement cette erreur et nous espérons qu'à l'avenir les responsabilités de chacun, PRM et commune de Morges (SP3), seront mieux établies.

Les organigrammes par dicastère nous ont été remis lors de la première séance, conformément au vœu N° 1 de la CoGest 2012. Toutefois, leur contenu provoque un certain flou quant à la matière que les différentes sous-commissions peuvent traiter ou non. Premièrement, il y a un manque de cohérence entre l'organigramme général et les organigrammes par dicastère. Par exemple, il n'est fait aucune mention de l'ASIME dans l'organigramme général alors qu'on retrouve cette entité sous l'organigramme de JSSL. Deuxièmement, il y a un manque de cohérence entre les organigrammes des différents dicastères. En effet, alors que nous avons deux municipaux membres du Comité de direction de l'ASIME, cette entité n'apparaît que dans l'organigramme de JSSL et non dans celui de PAT. Troisièmement, nous constatons aussi un manque de cohérence entre les organigrammes et les rapports des dicastères. Par exemple, le vignoble figure dans le rapport de PAT alors qu'il n'en est fait aucune mention dans l'organigramme de PAT. Peut-être y a-t-il une explication à certaines manières de faire et si tel est le cas, notre commission recommande que des explications précises en soient données aux prochaines commissions de gestion, en même temps que les organigrammes. Peut-être aussi qu'une certaine structure historique perdue alors que les dicastères ont évolué au fil du temps. Nous souhaitons donc que les organigrammes soient plus cohérents et les rapports de gestion mieux structurés (chapitres numérotés, sous-chapitres clairs, etc.). Le but de cette démarche est de mieux comprendre à quels sujets chaque commissaire peut s'intéresser, évitant contradictions, doublons et manques.

Vœu N° 1-2013 : « *Que la Municipalité mette d'avantage de précision et de cohérence dans l'élaboration des organigrammes et la structure des rapports* ».

Sur cette base un peu floue, et avec la liste des disponibilités des membres de la Municipalité, les sept sous-commissions ont pu définir leur propre programme de rendez-vous et leur liste de questions, hormis pour le rapport sur les tâches optionnelles de la PRM (SP3) qui nous a été remis trop tardivement.

2 SEANCES DE COMMISSION

L'ensemble de nos séances s'est déroulé dans un esprit convivial et ouvert. Chacun a eu l'occasion de transmettre les questions qui lui sont apparues à la lecture des chapitres du rapport de gestion aux responsables des dicastères par les sous-commissions. Deux événements ont tout de même quelque peu affecté le bon déroulement de notre travail.

Premièrement, l'un des commissaires, également délégué au Conseil intercommunal de la PRM, après avoir reçu les deux rapports de gestion (PRM et Commune de Morges), s'est trouvé devant un dilemme quant au contenu des deux rapports concernant le contrat de prestations avec la PRM sur les tâches optionnelles. Le commissaire s'est adressé par gain de temps directement au Syndic afin de clarifier le rôle des deux Conseils (communal et intercommunal), alors qu'il n'était pas membre de la Sous-commission SP3. Cela a entraîné de l'incompréhension, c'est pourquoi nous insistons sur le fait que l'unique canal de communication entre la Municipalité et la Commission de gestion est la sous-commission responsable dudit dicastère, voire le président de la Commission de gestion.

Deuxièmement, une divergence d'opinion entre le président de la Sous-commission JSSL et son commissaire est apparue suite au refus de la Municipalité de rencontrer l'ancien chef de service. En effet, l'un des commissaires souhaitait tout de même rencontrer cet employé alors que le deuxième commissaire ne le désirait point. Cependant, on peut se demander si cette décision n'aurait pas dû être prise par la Commission de gestion en son entier. Malheureusement, il n'y a aucune base légale ou réglementaire qui statue sur ce point précis, puisque selon notre règlement, la Commission de gestion est libre de s'organiser comme elle le souhaite. En effet, c'est notre commission qui a décidé de répartir sa force de travail en sous-commissions et le président d'une sous-commission n'a donc aucun statut légal. Le fait de savoir qui prend une décision lors d'un désaccord entre les deux commissaires d'une sous-commission est donc à statuer par la Commission de gestion en son entier lorsqu'elle décide de son organisation. Nous suggérons donc aux commissions de gestion des années suivantes de statuer sur ce point lors de la première séance.

3 DESCRIPTIFS DE FONCTION

La Sous-commission JSSL a fait la demande à la Municipale en charge de ce dicastère d'obtenir le descriptif de fonction des employés dudit dicastère. Cette demande a tout d'abord été refusée par le Dicastère JSSL.

Afin de pouvoir comprendre le fonctionnement d'un dicastère, il a paru tout à fait légitime à notre commission de pouvoir disposer d'outils explicatifs quant aux tâches dévolues à chaque poste. Notre commission a donc souhaité disposer du descriptif de fonction d'un poste sur demande. Cependant, nous ne souhaitons aucunement franchir la limite de la sphère privée des collaborateurs, mais uniquement pouvoir comprendre l'organisation d'un dicastère.

La Municipalité a répondu favorablement à cette demande sous les conditions suivantes :

- Les membres de la Commission de gestion sont autorisés à consulter les descriptifs de fonction. Le cas échéant, certains de ces documents pourront être « caviardés ».
- Cette consultation aura lieu dans les locaux du Service du personnel en présence du municipal concerné.
- Aucune copie des descriptifs de fonction ne sera remise.

Sur demande d'une sous-commission au municipal concerné, il a donc été possible de consulter les descriptifs de fonction des employés de la commune.

Vœu N° 2-2013 : « *Que la Municipalité fixe le principe de la possibilité pour une sous-commission de gestion de prendre connaissance des descriptifs de fonction des postes du dicastère concerné (ou de documents similaires), de manière à ce que la sous-commission, si elle le souhaite, puisse disposer de cette information dès le début de ses travaux, avant les entretiens avec les collaborateurs.* ».

4 PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET PRIVÉS

La Commune de Morges a de plus en plus de partenaires associatifs et privés auxquels elle peut par exemple donner des mandats ou un soutien financier (Couvaloup 12, PRM, vignoble, etc.). Ces partenaires sont bien entendu inclus dans les rapports de gestion de la Municipalité, mais ces organismes sont indépendants et disposent généralement de leur propre organe de contrôle (Assemblée Générale pour une association ou Commission de gestion intercommunale pour l'ERM par exemple). Ces partenaires étant présents dans les différents rapports remis par la Municipalité, il paraît opportun et logique pour les commissaires de s'y intéresser et poser de plus amples questions. Cependant, les commissaires se trouvent souvent freinés dans leur élan par la Municipalité qui refuse de répondre plus amplement à ces questions qui sont du ressort des partenaires concernés qui n'ont légalement pas à répondre aux questions de notre commission.

Cette problématique pourrait être atténuée par exemple par une présentation différente des partenaires dans les rapports de la Municipalité. En effet, quand on lit par exemple « Passeport-Vacances » comme sous-titre dans un rapport, on pense que c'est l'association en son entier que l'on doit contrôler. Alors que si par exemple il était noté « convention avec le Passeport-Vacances », les commissaires comprendraient bien qu'ils peuvent investiguer sur le lien (la convention) qui existe entre la commune et le partenaire, et non sur le partenaire lui-même. D'autres solutions pourraient être trouvées afin de mieux délimiter le champ d'investigation de la Commission de gestion et nous émettons le vœu suivant dans ce sens.

Vœu N° 3-2013 : « *Que la Municipalité trouve une solution afin de mieux indiquer les champs d'investigation des commissaires quant aux questions relatives aux partenaires associatifs et privés* ».

5 JETONS DE PRESENCE

Notre commission s'est penchée sur le versement des jetons de présence liés à la CoGest. En effet, les présidents des sous-commissions n'ayant pas de tableau de présence à remettre au Bureau, nous nous sommes demandé comment les jetons de présence étaient calculés et versés.

Le Bureau nous a répondu que pour le calcul, lors d'une séance en soirée chaque commissaire présent touche CHF 30.- alors que pour les RDV en journée, chaque commissaire présent touche CHF 60.- par demi-journée. Les visites de plaisance ne sont pas considérées comme des séances et il n'y a donc pas de jeton de présence dû. Pour le versement, c'est le président de la Commission de gestion qui doit reporter les demi-journées de travail dans son tableau. Le président doit donc se référer au rapport de chaque sous-commission qui contient le nombre de rencontres effectuées ainsi que les dates.

Il n'existe pas de document qui explicite ces règles et cette manière de faire n'a pas été suivie par les précédentes Commissions de gestion. Malheureusement, le Bureau ne gardant les tableaux des décomptes des jetons de présence qu'une seule année et le récapitulatif du versement des jetons de présence versés par le Dicastère des finances ne faisant pas le détail des jetons versés liés à la CoGest, nous ne pouvons contrôler facilement que le versement des jetons pour l'année 2013. Or, il se trouve que pour la CoGest 2012, les jetons pour les sous-commissions n'ont pas été versés.

Le Bureau semble être conscient de ce problème puisqu'il s'est engagé à réfléchir à une solution dans sa réponse par mail du 1^{er} mai 2014 : « Le Bureau encouragera le Tournus à lui faire une proposition mieux détaillée concernant le paiement des jetons de présence, ceci encore en cours de cette législature ou au plus tard lors de sa séance en vue de l'installation des nouvelles autorités. Le Conseil communal pourra alors valider des décisions plus précises. En attendant, le Bureau a décidé que les séances de commissions plénières et de sous-commissions pouvaient faire l'objet de jetons de présence (CHF 30.- par séance en soirée ou d'une heure et demie en journée et CHF 60.- par demi-journée) mais que les visites, qui sont récréatives, ne pouvaient pas en bénéficier ».

Afin de rétablir autant que faire se peut la situation et aborder les prochaines Commissions de gestion plus sereinement, nous émettons les deux vœux suivants.

Vœu N° 4-2013 : « *Que la Municipalité fasse le nécessaire afin que les jetons de présence dus mais non versés aux commissaires de la CoGest 2012 soient versés* ».

Vœu N° 5-2013 : « *Que la Municipalité, de concert avec le Bureau, propose une solution afin de clarifier le versement des jetons de présence liés à la CoGest* ».

6 SEANCE COMMUNE AVEC LA COMMISSION DES FINANCES

Conformément au règlement du Conseil, les Commissions de gestion et des finances se sont réunies pour une séance commune le 26 mai. Une délégation de la CoGest, soit Mme Magali ZUGER, MM. Pierre Marc BURNAND, Baptiste MULLER et Joseph WEISSEN, ont rencontré la CoFin en son entier lors de la première partie de sa séance.

Etant donné qu'il faut attendre que les commissaires de la CoFin aient reçu les comptes de l'année précédente, cette rencontre ne peut être que trop tardive. Tous les commissaires, de la CoGest et de la CoFin, ont donc reçu les listes respectives des sous-commissions, ce qui a permis à chacun de s'échanger les questions et demandes dès début avril.

Vu la difficulté précitée, et à l'ère du courrier électronique qui facilite les échanges, une séance commune CoGest – CoFin ne nous paraît plus ni réaliste, ni nécessaire. Il conviendrait donc d'en supprimer l'exigence. Nous renonçons ici à déposer un vœu pour supprimer ce point du règlement du Conseil communal, mais nous ne manquerons pas de proposer un amendement lors de la discussion sur notre nouveau règlement.

7 VŒUX EN SUSPENS

Dans le cadre de l'analyse du rapport de gestion 2013, chaque sous-commission a passé en revue les vœux en suspens selon la liste communiquée par la Municipalité. Les différents rapports des sous-commissions traitent de ceux-ci par dicastère concerné.

Les vœux en suspens contenus dans le rapport de gestion 2013 sont classés par ordre chronologique et non par dicastère. Il est donc facile de se perdre dans cette forêt de vœux en suspens. De plus, puisque les vœux sont traités par dicastère, tant par la Commission de gestion que par la Municipalité, il nous paraît bien plus logique de les classer par dicastère dans le rapport et nous émettons donc le vœu suivant.

Vœu N° 6-2013 : « *Que la Municipalité, dans son rapport de gestion sur le Conseil communal, classe les vœux en suspens par dicastère concerné et non par ordre chronologique* ».

Concernant les vœux en suspens, l'un d'entre eux est relatif à l'organisation de la Commission de gestion. Il s'agit du vœu N° 1 de la CoGest 2012 : « *Que la Municipalité établisse et transmette les organigrammes par dicastère dès la première séance plénière. Ces documents, ainsi que les disponibilités des membres de la Municipalité, sont nécessaires à l'organisation des sous-commissions* ». Comme indiqué plus haut dans le rapport, la commission a bien reçu ces informations lors de sa première séance et en remercie la Municipalité.

Le rapport du président de la CoGest 2012 contenait un autre vœu, N° 2 : « *Que la Municipalité assure la mise à jour et la diffusion (in situ et sur Internet) du concept de sécurité des bâtiments publics et instruisse les usagers* ». Vous trouverez les détails quant à la suite donnée à ce vœu dans le rapport FAIG, aux pages 7 et 8 ainsi que dans le rapport JSSL à la page 14.

8 CONCLUSION

Notre travail en tant que Commission de gestion ne peut se réaliser qu'avec l'engagement de l'ensemble des membres, œuvrant avec conscience et collaboration, hors clivage politique. Chaque commissaire doit avoir la liberté de poser les questions qu'il souhaite et doit respecter l'avis des autres membres de la commission, exercice réussi cette année, malgré quelques flous réglementaires. Nous espérons donc que les remarques contenues dans ce rapport serviront aux commissions à venir.

Ce travail demande beaucoup de temps et d'engagement et nous regrettons que les jetons de présence des précédentes années n'aient pas été versés correctement. Nous espérons ici aussi qu'une solution sera proposée afin de clarifier la situation dans l'avenir.

Nous constatons que le flou qui subsistait encore quant aux responsabilités liées au contrat de prestation des tâches optionnelles de la PRM est dorénavant clarifié et nous nous réjouissons de retrouver ce point dans les rapports de gestion à venir.

Nous remercions chaleureusement les collaborateurs, les chefs de service et les Municipaux pour leur disponibilité et leur persévérance à répondre à l'ensemble de nos questions, pour l'accueil au sein de leur service et sur les nombreux sites visités et pour les réponses qui nous ont été fournies, nous permettant de comprendre et vérifier les missions et tâches confiées à l'administration de notre commune.

La Commission de gestion 2013 a émis un certain nombre de vœux. Nous souhaitons vivement que ceux-ci soient mis en œuvre dans les meilleurs délais. Elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance et étudié :
 - le rapport de la Municipalité sur la gestion 2013,
 - le rapport général de la Commission de gestion 2013,
 - les rapports de chacune des sous-commissions à la gestion,
 - les comptes 2013,

décide :

1. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion administrative de l'année 2013;
2. de remercier la Municipalité pour la bonne gestion des biens de notre commune;
3. de remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont participé, avec les autorités, à l'entretien et au maintien de notre patrimoine ainsi qu'aux diverses tâches administratives;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes;
5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Pour la commission de gestion 2013
La présidente

Magali Züger